

Rapport d'activités du mandat de conseiller(ère) communal(e)

Ville de Mons
CDLD, art. L6431-1

Organisme (asbl communale, Régie autonome, Intercommunale, société de logement)

CHU Ambroise Paré

Nom du Conseiller communal

Florent Dufrane

Vice-Président CHU AMBROISE PARE

Année d'exercice concerné

2019

1. Descriptif des activités de la structure (objet social, missions, projets)¹

Contribuer à la santé globale de la population de Mons-Borinage en lui offrant divers soins et services hospitaliers et extrahospitaliers". Pour accomplir cette mission, nous nous appuyons sur les valeurs et convictions suivantes :

La bienveillance

Respecter chacun, le comprendre et agir pour son bien.

Naturellement, la bienveillance s'adresse au patient et à ses proches : nous voulons les traiter avec considération, gentillesse et sans aucune discrimination.

La bienveillance s'applique également à l'égard des collègues. Elle requiert, en ce sens, un certain modèle de leadership et de communication.

La collaboration

Cultiver l'entraide entre toutes les personnes qui contribuent au bien du patient.

La santé globale d'un individu demande le concours d'une multitude d'acteurs.

Au sein de notre institution, tout collaborateur fait partie d'un chaînon de soins au sein duquel il tient un rôle important. La collaboration est également de mise avec les professionnels extérieurs à notre institution. Finalement,

¹ Mentionner l'AG approuvant le rapport annuel

il est évident que les patients et leurs proches sont acteurs à part entière de leurs soins, et donc nos principaux partenaires.

L'amélioration continue

Saisir chaque occasion d'apprendre et d'améliorer notre façon de travailler. La sécurité de nos patients et la qualité de notre travail ne sauraient être trop élevées. Nous devons donc perpétuellement chercher à nous former et à mieux nous organiser. Les erreurs, les événements indésirables, les échecs sont autant d'occasions d'apprendre et de nous améliorer. Quand ils surviennent, nous ne cherchons pas une personne à blâmer mais un processus à améliorer. Au-delà de notre manière de travailler, nous devons également nous montrer innovants en imaginant des façons inédites de remplir notre mission.

La citoyenneté

Agir de manière exemplaire et servir l'intérêt général, en tant que service public attaché à sa région.

L'une des spécificités du CHUPMB est d'appartenir aux communes de Mons-Borinage, et donc indirectement à leurs habitants. Il existe donc une proximité et un attachement forts de la part de notre institution à leur égard.

Nous exerçons une responsabilité de santé publique au bénéfice de cette population. Nous devons l'assumer non seulement par le biais de nos soins et services, mais aussi par toutes les actions complémentaires menées au quotidien par notre institution. Elles doivent contribuer au bien commun, de manière positive et irréprochable.

Les projets sont nombreux, vous les retrouverez à ce lien dans le plan stratégique 2020-2022 :

<https://www.hap.be/cmsfiles/file/Documentation/Plan%20strat%202019.pdf>

L'hôpital et le site du Chêne aux Haies embauchent environ 2000 personnes, l'ensemble de l'équipe dirigeante se trouve à ce lien : <https://www.hap.be/Public/menu.php?ID=675&IDm=721&i=0&j=0>

2. Calendrier de l'année (nombre de réunions, présences effectives, réunions spécifiques,...)

Deux sortes de réunions guident la vie de l'hôpital :

- Le Conseil d'administration (1x par mois)

- Le Comité restreint peut se réunir plusieurs fois par mois vu qu'il pilote directement les grandes décisions hospitalières qui sont ensuite avalisées en CA. Notons que le Comité restreint est également chargé des sanctions disciplinaires, ce qui arrive, malheureusement souvent. Des comités restreints électroniques sont parfois organisés pour des points particuliers réclamant l'urgence.

3. Développement/mise à jour des compétences du représentant²

La loi du 28 février 2019 (Maggie De Block) relative au « réseautage clinique entre hôpitaux » a posé le cadre légal fédéral obligeant les hôpitaux généraux à constituer, pour le 1er janvier 2020, des réseaux cliniques locorégionaux.

La Proposition de décret relatif à la collaboration entre les hôpitaux universitaires et une personne morale de droit privé et/ou de droit public ainsi qu'à l'agrément des hôpitaux universitaires. (Parlement de Wallonie, votée en novembre 2019).

Ces deux textes législatifs seront à la base de notre réseau :

- Le PHU cœur du Hainaut : CHU Ambroise Paré (Mons) et le CHU Tivoli (La Louvière)
- Le Groupe Jolimont : Hôpital de Jolimont à la Louvière, Saint-Joseph (CHR) à Mons, d'autres hôpitaux à Warquignies, Tubize, Nivelles et Lobbes ont manifesté leur volonté de rejoindre le réseau Hainaut Centre.
- L'Hôpital de Chimay ne devrait pas rejoindre notre réseau (sauf rebondissement de dernière minute) .

C'est donc une compétence que j'ai développé en 2019 et qui se concrétisera en 2020.

4. Divers, commentaires, observations

Notons que les discussions se poursuivent pour intégrer au sein de l'intercommunale, des compétences détenues jusqu'à lors par le CPAS.

5. Présentation du rapport en commission

Le présent rapport a été présenté et a pu faire l'objet de débats lors d'une séance toutes Commissions par le Directeur Général du CHU, Stéphane Olivier.

Il est entendu qu'une fois présenté en commission, le présent rapport sera adressé au Collège, qui le soumettra au Conseil communal pour prise d'acte.

² Ceci peut être fonction de propositions de l'organisme ou de ce qui a été mis en œuvre sur base d'initiatives personnelles